

## Tableau comparatif des partis politiques

La tenue d'une élection générale constitue un évènement important pour une association de défense de droit telle que l'AREQ. Les services publics en tant que bien commun de la population que priorise l'AREQ, constituent un enjeu crucial de toute campagne électorale. Dans ce contexte, l'AREQ a de nouveau jugé important de réaliser un document qui dresse un tableau comparatif des engagements électoraux pris par les principaux partis politiques provinciaux.

L'objectif poursuivi consiste à informer les membres des engagements électoraux relatifs aux priorités retenues par l'AREQ dans son plan d'action 2017-2020. Les engagements pris par les partis politiques qui ne concernent pas directement les priorités de l'AREQ n'ont pas été retenus, mais demeurent disponibles sur le site de chacun des partis concernés.

Une mise en garde s'impose : le présent document ne vise en aucun cas ni d'aucune manière à influencer les membres de l'AREQ en faveur ou en défaveur d'un parti ou d'un autre. Ce tableau comparatif a été réalisé en respectant les dispositions de la Loi électorale : il a été rédigé en toute objectivité et ne peut donc être considéré comme une dépense électorale puisqu'aucun parti n'y est volontairement favorisé ou défavorisé. Les partis politiques retenus sont ceux qui avaient des représentants élus à l'Assemblée nationale du Québec au moment de sa dissolution. Les partis politiques sont présentés selon l'ordre alphabétique de leur nom.

La recension des engagements des partis a été réalisée en fonction des principales orientations du plan d'action 2017-2020 de l'AREQ. Les orientations retenues sont les suivantes :

- Veiller au respect, à la dignité et à la sécurité de nos membres et des personnes âgées;
- Travailler à l'amélioration de la sécurité financière de nos membres et des personnes âgées;
- Reconnaître et faire valoir l'apport de nos membres à la société;
- Favoriser l'implication et l'action citoyennes de nos membres et le développement d'une société plus démocratique.

Les engagements retenus sont regroupés selon ces quatre orientations. Les informations présentées sont, principalement, extraites des plateformes des partis et intégrées au document sans modification. La mise en page (police, taille du texte, puce, temps des verbes, etc.) a pu être modifiée par souci d'uniformité et pour faciliter la consultation du document. Les principales sources de données sont indiquées à la fin du document.

Les dernières données ont été recueillies le 11 septembre 2018. Toute annonce faite après cette date par un des partis identifiés plus haut n'est pas consignée dans ce document. De même, les engagements en lien avec des réalités régionales ou locales n'ont pu être répertoriés dans ce tableau. De plus, malgré une recherche minutieuse et attentive, il est impossible de garantir l'exhaustivité totale des informations recueillies.

Le tableau comparatif des engagements peut être consulté sur le site de l'AREQ : [www.areq.lacsq.org](http://www.areq.lacsq.org)

## ORIENTATION 1 : Veiller au respect, à la dignité et à la sécurité de nos membres et des personnes âgées

Parti politique

Engagement électoral

COALITION AVENIR QUÉBEC

### Santé

- Hausser de 4,1% le financement en santé pour les trois premières années et de 4,2% la dernière année;
- Attribuer, d'ici 4 ans, un médecin de famille à tous les Québécois qui pourra être consulté ou une infirmière praticienne spécialisée à l'intérieur d'un délai maximal de 36 heures;
- Prolonger les heures d'ouverture des établissements de première ligne les soirs et les fins de semaine dans certains GMF, CLSC et les anciennes cliniques réseau;
- Ouvrir des postes d'infirmières à temps complet et stables;
- Abolir les heures supplémentaires obligatoires pour le personnel infirmier;
- Réviser les ratios de patients par infirmière et déployer des infirmières praticiennes spécialisées.
- Accorder plus d'autonomie aux infirmières;
- Revoir le mode de rémunération des médecins;
- S'attaquer au problème du surdiagnostic médical ainsi qu'à la surconsommation de médicaments;
- Assurer un meilleur soutien pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi par le biais des organismes communautaires concernés;
- Rénover plusieurs installations du réseau de la santé pour éviter une explosion des coûts à moyen terme;
- Négocier une nouvelle entente avec les médecins spécialistes pour rétablir leur rémunération à un niveau raisonnable;
- Décentraliser le réseau de la santé;
- Injecter 5 M\$ supplémentaires par année pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer;
- Mener des consultations publiques à l'Assemblée nationale au sujet de l'élargissement possible de l'aide médicale à mourir par les directives médicales anticipées;
- Instaurer l'Alerte Silver pour les aînés disparus;
- Renforcer la loi obligeant les prestataires de services de santé à dénoncer les cas de maltraitance envers les aînés dont ils sont témoins dans les hôpitaux, les ressources intermédiaires et les résidences privées pour aînés;
- Adopter un plan pour encourager les saines habitudes de vie afin de lutter contre l'augmentation du taux d'obésité et des maladies chroniques;

## ORIENTATION 1 : Veiller au respect, à la dignité et à la sécurité de nos membres et des personnes âgées

### CHSLD

- Entamer, dans un premier mandat, une consultation exhaustive auprès des usagers, du personnel et des architectes pour construire une trentaine de Maisons des aînés et ainsi pallier au manque de places d'hébergement;
- Convertir, d'ici 2038, les places existantes en CHSLD en lieux de qualité, climatisés, plus spacieux et possédant un concept architectural complètement revu;
- Fixer une norme de deux bains par semaine en CHSLD;
- Hausser les budgets pour offrir des repas de qualité en CHSLD;
- Offrir plus de soins aux personnes hébergées en CHSLD;

### Proche aidance

- Doubler le crédit d'impôt pour aidant naturel jusqu'à concurrence de 2 500\$;
- Faire adopter la première politique nationale québécoise sur les proches aidants;
- Implanter un plan d'intervention (dossier médical) pour les proches aidants;
- Soutenir la construction de 20 maisons Gilles Carle au cours des 10 prochaines années;
- Créer un observatoire des proches aidants;
- Investir 15 M\$ par année à partir de 2021 pour assurer la survie du fonds de soutien aux proches aidants;
- Déployer une équipe de coordonnateurs spécialisés;

### Soutien à domicile

- Investir 800 M\$ d'ici 4 ans (200 M\$ de plus par année) pour les soins à domicile pour embaucher davantage de ressources professionnelles, pour offrir des soins aux aînés et pour leur permettre de faire appel à des services d'aide à la vie domestique (repas, soins d'hygiène, ménage);
- Élaborer une nouvelle politique nationale sur les soins à domicile et protéger l'enveloppe destinée au maintien à domicile pour éviter que les établissements de santé utilisent ce budget pour financer d'autres dépenses;
- Déployer un programme d'appels automatisés détectant les urgences en cas d'inactivité;
- Développer un plan de lutte contre l'isolement des aînés;
- Former des équipes interdisciplinaires en gériatrie sociale qui iront faire de la prévention à domicile auprès des aînés;

## ORIENTATION 1 : Veiller au respect, à la dignité et à la sécurité de nos membres et des personnes âgées

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

### Gouvernance de l'État

- Réduire la bureaucratie et le gaspillage au sein de l'État :
  - Regrouper les centres de traitement de l'information, diminuer les dépenses en technologies de l'information et en assurer une meilleure gestion;
  - Assurer la numérisation des services administratifs;
  - Réduire les coûts d'approvisionnement en biens et services d'au moins 10%;
  - Ne pas remplacer, dans le secteur public, 5 000 postes administratifs qui deviendront vacants par attrition sur une période de 4 ans en préservant l'offre et la qualité des services offerts à la population;
  - Renforcer l'expertise interne en ingénierie et en informatique par des embauches de personnel rémunéré à un niveau compétitif avec le secteur privé;
  - Revoir l'octroi de contrats par appel d'offres par le gouvernement et les sociétés d'État;
  - Resserrer les processus d'approvisionnement;
  - Assurer une meilleure gestion des contrats informatiques;

### Santé

- Offrir gratuitement une couverture des soins dentaires de base aux aînés à plus faible revenu qui reçoivent le supplément de revenu garanti;
- Permettre aux pharmaciens d'administrer des vaccins et/ou des services-conseils élargis;
- Ajouter 25 super-cliniques ouvertes 7 jours sur 7, 12 heures par jour;
- Ajouter de nouveaux services de télésanté : téléconsultation, téléassistance, télépathologie, télésoins et téléformation;
- Maintenir la croissance des dépenses de programmes en santé à un minimum de 4,2% par année;
- Ne prévoir aucune somme supplémentaire pour la rémunération médicale;
- Prendre les moyens nécessaires pour que les médecins omnipraticiens et spécialistes répondent aux besoins de la population :
  - Appliquer les pénalités prévues si les objectifs attendus au 31 décembre 2018 ne sont pas atteints;
  - Assurer, d'ici la fin du mandat, l'accès à un médecin de famille pour 90% de la population avec un taux d'assiduité de 95%;
  - Mettre en place une reddition de comptes concernant les frais médicaux de cabinet.
- Ajouter 200 M\$ annuellement pour augmenter le personnel dans l'offre de soins à domicile;
- Promouvoir la profession de préposé aux bénéficiaires par une campagne massive de promotion;
- Développer dans chaque région un programme de formation de préposés aux bénéficiaires sous la formule duale;

## ORIENTATION 1 : Veiller au respect, à la dignité et à la sécurité de nos membres et des personnes âgées

- Donner suite aux projets-ratios en cours afin de revoir les compositions des équipes de soins, former et embaucher le personnel en conséquence;
- Poursuivre le déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées;
- Assouplir les règles encadrant la pratique des infirmières praticiennes spécialisées;
- Permettre le développement d'initiatives inspirées du projet Archimède;
- Développer 1 500 nouvelles places en centre d'hébergement et de soins de longue durée et adapter les milieux de vie aux personnes souffrant de troubles cognitifs;
- Soutenir la mise en place d'une ligne d'écoute téléphonique pour les aînés (TEL-AÎNÉS);

### Proche aidance

- Tenir, dans la première année du mandat, un forum national présidé par le premier ministre et réunissant tous les acteurs liés à la proche aidance;
- Élaborer un plan d'action national sur la proche aidance;
- Développer à travers le Québec différentes formes de services de répit pour les aînés souffrant de maladies graves;
- Déployer, de concert avec les organismes présents sur le terrain, des services d'entraide, incluant de l'aide psychologique, pour les proches aidants;
- Développer 1 000 places en centre de jour;
- Créer un nouveau crédit d'impôt pouvant atteindre 2,400\$ et permettant d'obtenir un remboursement de 20% des dépenses admissibles de rénovation d'un minimum de 2 000\$ et d'un maximum de 12 000\$, en raison de travaux de rénovation visant l'accueil d'un aîné par sa famille;

### Santé

- Tenir des États généraux sur les conditions de vie des personnes âgées au Québec;
- Imposer un gel de la rémunération des médecins;
- Avec un mandat fort de l'électorat, rouvrir l'entente avec les médecins spécialistes;
- Mettre fin à l'incorporation des médecins;
- Donner davantage d'autonomie aux 200 000 professionnels de la santé autres que les médecins;
- Garantir un accès de proximité à une infirmière spécialisée dans chaque CLSC jusqu'à 21 heures, 7 jours sur 7;
- Alléger la charge de travail des infirmières et des préposés aux bénéficiaires;

PARTI QUÉBÉCOIS

## ORIENTATION 1 : Veiller au respect, à la dignité et à la sécurité de nos membres et des personnes âgées

- Étendre à l'ensemble du Québec le modèle des cliniques sans médecin en permettant aux infirmières praticiennes spécialisées d'y exercer de façon autonome, selon le modèle de la coopérative SABSA;
- Permettre à d'autres professionnels que les médecins de référer des patients à des spécialistes, sous certaines conditions;
- Mieux informer les patients et consulter les professionnels pour réduire le surdiagnostic et le surtraitement;
- Faire en sorte que la Protectrice du citoyen mette en place un mécanisme pour traiter plus rapidement et plus efficacement les plaintes des aînés;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées immigrantes, LGBTQ ou analphabètes;
- Réinvestir pour les soins en santé mentale;
- Instituer le droit à l'oubli, principe interdisant la discrimination envers les survivants du cancer par les compagnies d'assurances;
- Remettre en place le Commissaire à la santé et au bien-être;

### CHSLD

- Donner un mandat à la Protectrice du citoyen pour enquêter sur les conditions de vie en CHSLD et faire le bilan des nouveaux repas et de la directive sur les bains;
- Climatiser tous les CHSLD d'ici l'été 2019 et rénover les établissements vétustes (200 M\$);
- Autoriser les hygiénistes dentaires à faire des nettoyages en CHSLD et ailleurs;
- Former des équipes d'infirmières et de pharmaciens en CHSLD;
- Assurer un minimum d'activités physiques et de loisir dans tous les centres d'hébergement, publics et privés, pour personnes âgées;

### Proche aidance

- Mettre en place une politique pour les proches aidants, contenant notamment 8 heures de répit par semaine :
  - Créer un dossier médical pour les proches aidants assorti d'un suivi adéquat;
  - Mieux financer les organismes communautaires offrant du soutien et du répit aux proches aidants et en faire la promotion.

### Soutien à domicile

- Assurer un financement adéquat privilégiant l'autonomie;
- Établir, en collaboration avec la Protectrice du citoyen, un portrait clair des besoins en matière de soins à domicile
- Augmenter le soutien à domicile d'au moins 100 M\$ par année pendant 5 ans soit; à terme, 500 M\$ additionnels par année;
- Mettre fin au rationnement des soins à domicile et ajouter 900 000 heures la première année;

## ORIENTATION 1 : Veiller au respect, à la dignité et à la sécurité de nos membres et des personnes âgées

- Étendre le réseau public de services à domicile en s'appuyant aussi sur les entreprises d'économie sociale;
- Bonifier le programme d'adaptation de domicile et améliorer les délais de traitement des demandes;
- Étendre le programme d'appels automatisés PAIR à l'ensemble du Québec au cours du mandat;
- Soutenir l'achat de matériel technologique permettant d'assurer une meilleure sécurité aux personnes âgées;
- Appuyer la mise en place d'équipes multidisciplinaires afin de soutenir les personnes âgées qui restent chez elles, de leur assurer un continuum de services et de les tenir informées;
- Assurer un soutien adéquat au transport des personnes vers les centres de jour;

### Logement

- Bonifier le Programme d'adaptation de domicile et améliorer les délais de traitement des demandes;
- Réviser en profondeur l'Instrument de classification ainsi que le mode de rémunération des employés des ressources intermédiaires et des ressources de type familial afin que ces ressources soient en mesure de mieux répondre aux besoins des usagers;
- Construire un minimum de 3 000 nouvelles unités de logement social par année, et s'assurer que les sommes de la stratégie fédérale du logement viennent s'ajouter à celles du Québec, afin d'atteindre 5 000 nouvelles unités de logement social par année;
- Rétablir l'aide à l'amélioration de l'habitat à son niveau de 2013-2014;
- Favoriser l'aménagement et la construction de maisons intergénérationnelles;
- Favoriser les initiatives d'animation sociale et d'amélioration locative des OBNL et des HLM à vocation aînées;

### Prévention

- Instaurer une politique nationale du sport et de l'activité physique;
- Déployer une campagne de promotion afin de faire connaître les nombreux bienfaits de l'activité physique et d'encourager les Québécois à bouger;
- Appuyer le développement d'activités de plein air partout au Québec;
- Mettre à profit le territoire québécois en aménageant des « gymnases à aire ouverte » et en mettant en valeur les parcs nationaux et régionaux;
- Accélérer le déploiement d'infrastructures sportives et récréatives dans les villes, les institutions et en milieu de travail;
- Assurer, de concert avec les municipalités, le développement d'un réseau cyclable et piétonnier sécuritaire et performant favorisant les transports actifs;
- Doter le Québec d'une politique des loisirs du XXI<sup>e</sup> siècle afin de répondre aux nouvelles réalités sociétales.

## ORIENTATION 1 : Veiller au respect, à la dignité et à la sécurité de nos membres et des personnes âgées

### QUÉBEC SOLIDAIRE

#### Santé

- Garantir l'accès public, universel et gratuit aux soins de santé et aux services sociaux et inscrire cet engagement de l'État dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- Assurer des soins de santé et des services sociaux de qualité et de proximité, 24 heures sur 24 :
  - Offrir un réseau complet de cliniques multidisciplinaires comprenant les CLSC renforcés;
  - Offrir un soutien à domicile élargi;
  - Assurer un médecin de famille pour chaque personne;
  - Offrir les services d'une sage-femme pour les femmes qui le désirent;
  - Assurer un meilleur accès aux soins psychiatriques.
- Renverser la tendance à la privatisation :
  - Cesser de recourir au secteur privé;
  - Renoncer à implanter une nouvelle gestion publique de la santé (NGP) basée sur le modèle du privé;
  - Cesser de transférer le personnel professionnel des CLSC vers les groupes de médecine familiale (GMF);
  - Assurer l'accès gratuit aux services d'imagerie médicale et autres soins diagnostiques;
  - Instaurer une assurance dentaire publique et universelle qui couvrira l'ensemble des soins dentaires pour les personnes de moins de 18 ans et les bénéficiaires de l'aide sociale. Pour les adultes, les nettoyages et les soins préventifs seront remboursés à 80 % et les soins curatifs à 60 %. À la fin du premier mandat, l'ensemble de la population est couverte par une assurance dentaire publique et universelle;
  - Augmenter le financement des CLSC pour assurer des services intégrés de première ligne de qualité, surtout aux personnes en situation de vulnérabilité (santé mentale, situations de handicap, itinérance, toxicomanie, perte d'autonomie et besoin de soins palliatifs).
- Réduire le salaire des médecins;
- Réviser le mode de rémunération des médecins;
- Adopter une politique pharmaceutique publique :
  - Créer un régime d'assurance médicament public et universel;
  - Créer Pharma-Québec, un pôle public d'achat groupé, de production de médicaments génériques, de recherche et d'innovation pharmaceutiques.
- Améliorer l'organisation des services dans tout le réseau :
  - Soutenir le travail en équipes multidisciplinaires, incluant des médecins;

## ORIENTATION 1 : Veiller au respect, à la dignité et à la sécurité de nos membres et des personnes âgées

- Favoriser la délégation d'actes, par exemple aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS);
- Assurer un lien efficace entre les GMF, les CLSC et d'autres formes de services publics de première ligne adaptées aux besoins locaux;
- Assurer la coordination et le transfert des informations entre les services de première ligne et les services spécialisés;
- Attribuer une charge de cas équilibrée aux intervenantes et intervenants;
- Assurer le financement de base des organismes communautaires en santé et services sociaux;
- Assurer un financement adéquat aux institutions de soins palliatifs.
- Réviser la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux et celle des services médicaux :
  - Recentrer le pouvoir du ministre sur les grandes orientations du système de santé et de services sociaux;
  - Modifier les mégastuctures actuelles au profit d'organisations plus petites pour permettre plus d'autonomie régionale, l'implication des communautés, la gestion participative et des services plus adaptés aux besoins des populations;
  - Permettre une diversité de structures locales;
  - Renforcer les pouvoirs des directions et des conseils d'administration des structures locales ainsi que leurs devoirs envers leur population;
  - Assurer la présence de citoyens et citoyennes et de membres du personnel aux conseils d'administration de manière à respecter la parité et la représentation de la diversité;
  - Favoriser la participation du personnel professionnel à la gestion et augmenter l'imputabilité des établissements et des équipes de soins;
  - Donner aux gestionnaires des établissements le pouvoir de gérer les ressources médicales pour mieux assurer la complémentarité des services offerts en GMF et dans le réseau public.
- Intégrer les cliniques réseaux et les GMF aux CLSC et les rendre imputables,
- Rendre les données sur la pratique médicale accessibles au Collège des médecins, aux chercheurs et aux journalistes;
- Augmenter les services ainsi que l'aide financière (bonifier les crédits d'impôt) et psychologique pour les personnes proches aidantes (250 M\$ par année);

### Logement

- Adopter une Politique nationale du logement basée sur l'accès universel à un logement;
- Réaliser la construction de 50 000 logements sociaux écoénergétiques pour toutes les catégories de population;

## ORIENTATION 1 : Veiller au respect, à la dignité et à la sécurité de nos membres et des personnes âgées

### Gouvernance de l'État

- Lutter contre la surfacturation, la corruption et la collusion dans les contrats publics :
  - Redonner aux ministères le personnel nécessaire pour rétablir l'expertise publique;
  - Fournir des outils d'aide à la décision utilisant des analyses plus complètes que le principe du plus bas soumissionnaire;
  - Exclure les ententes de type PPP, pour attribuer les contrats à diverses formes d'entreprises, dont les entreprises d'économie sociale.

### Prévention

- Investir davantage pour agir sur les déterminants de la santé;
- Renforcer l'éducation à la santé et le développement de milieux favorables à la santé;
- Rendre obligatoire l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) d'activités comme l'exploitation des hydrocarbures et des mines à ciel ouvert, et en publier les résultats;
- Favoriser une meilleure salubrité des logements par un code national du logement et des programmes de soutien à la rénovation adaptés à ce code;
- Lutter contre les diverses formes de discrimination envers les personnes vivant avec le vih (responsable du sida) et/ou le virus de l'hépatite C.

## ORIENTATION 2 : Travailler à l'amélioration de la sécurité financière de nos membres et des personnes âgées

Parti politique	Engagement électoral
<b>COALITION AVENIR QUÉBEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ramener progressivement sur une période de 4 ans, le taux de taxation scolaire à 0,10\$ par tranche de 100\$ d'évaluation foncière;</li> <li>• N'appliquer aucune augmentation de tarifs, de taxes ou d'impôt au-delà de l'inflation;</li> <li>• Simplifier le régime fiscal par une seule déclaration d'impôt pour les deux ordres de gouvernement;</li> <li>• Mettre en place des incitatifs fiscaux pour encourager la participation au marché du travail de travailleurs âgés le plus longtemps possible;</li> <li>• Offrir un meilleur soutien, une plus grande reconnaissance et une simplification des procédures administratives pour les organismes communautaires pour l'obtention de financement;</li> </ul> <p><b>Stationnement établissement de santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir le stationnement gratuit dans les hôpitaux pour les deux premières heures et un prix plafond entre 7\$ et 10\$ par jour selon les régions.</li> </ul>
<b>PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir plus de flexibilité au Régime de rentes du Québec en rendant possible le report ou la suspension de la rente jusqu'à 75 ans (bonification de la rente de 8,4% par année);</li> <li>• Augmenter de 1 000\$ le crédit d'impôt pour travailleurs d'expérience;</li> <li>• Augmenter d'un maximum de 200\$ le crédit d'impôt en raison de l'âge à partir de 70 ans;</li> <li>• Augmenter et indexer annuellement le montant maximal du programme Allocation-logement de 150\$ par année;</li> <li>• Augmenter le plafond du crédit d'impôt pour maintien à domicile pour les aînés de 70 ans et plus ayant un revenu de 57 000\$ et moins par année;</li> <li>• Demander aux résidences privées pour aînés d'identifier et de détailler les services qu'elles offrent pour qu'ils soient éligibles au crédit d'impôt pour maintien à domicile;</li> <li>• Offrir la gratuité des transports en commun aux personnes âgées dans tout le Québec;</li> <li>• Percevoir la taxe de vente du Québec sur tous les biens corporels provenant de l'étranger et exiger du gouvernement fédéral de compléter les infrastructures nécessaires;</li> <li>• Obliger les fournisseurs étrangers de biens corporels à s'enregistrer au système d'inscription de Revenu Québec et à lui verser les taxes de vente perçues;</li> </ul>

## ORIENTATION 2 : Travailler à l'amélioration de la sécurité financière de nos membres et des personnes âgées

### PARTI QUÉBÉCOIS

#### Stationnement établissement de santé

- Offrir le stationnement gratuit aux visiteurs des personnes hébergées en centre d'hébergement et de soins de longue durée;
- Offrir le stationnement gratuit aux patients atteints de maladies chroniques ou nécessitant des traitements réguliers;
- Rendre gratuites les deux premières heures de stationnement à l'hôpital et limiter les tarifs de stationnement à l'hôpital à 7\$ par jour. Maintenir les tarifs de stationnement des hôpitaux à 7\$ par jour pour ceux qui ont déjà ce coût.

- Instaurer un crédit d'impôt «solidarité aînés» pour les aînés ayant un revenu de moins de 35,000\$;
- Favoriser des mesures de conciliation travail-retraite;
- Assurer la présence de représentants des aînés aux tables de la Commission des partenaires du marché du travail;
- Majorer de 5% le salaire des travailleurs de 65 ans et plus par l'arrêt des cotisations au Régime de rentes du Québec;
- Créer un volet transport au programme Municipalité amie des aînés qui visera à mieux soutenir le service de taxibus-covoiturage;
- Favoriser les initiatives des municipalités qui souhaitent offrir des tarifs réduits aux aînés;
- Hausser le salaire minimum à 15 \$ de l'heure d'ici octobre 2022, tout en établissant un mécanisme d'évaluation continue de la mesure pour s'assurer que ses effets positifs dépassent nettement ses effets négatifs;

#### Organismes communautaires

- Reconnaître l'autonomie des organismes communautaires et leur capacité d'agir selon leurs valeurs;
- Reconnaître l'apport des organismes d'action communautaire autonome au développement social et économique du Québec et dans la défense collective des droits;
- Rehausser le financement de la mission des organismes d'action communautaire autonome de l'ensemble des secteurs;
- Revoir les mécanismes d'indexation avec les organismes communautaires afin qu'ils reflètent correctement leurs dépenses;
- Mettre en place un programme d'acquisition et de rénovation d'immeubles à vocation collective pour permettre aux organismes communautaires de consolider leur mission et de diminuer leurs coûts de fonctionnement;
- Améliorer les conditions de travail dans le milieu communautaire :
  - Créer un programme d'assurance collective particulier pour les personnes travaillant dans le milieu communautaire;
  - Créer une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail au bénéfice des organismes communautaires.

## ORIENTATION 2 : Travailler à l'amélioration de la sécurité financière de nos membres et des personnes âgées

### Évasion fiscale et paradis fiscaux

- Mettre fin à l'application, par le gouvernement du Québec, des conventions fiscales signées par le Canada avec des paradis fiscaux;
- Instaurer une taxe sur les profits détournés des multinationales;
- Mettre fin à l'iniquité fiscale entre les entreprises québécoises et étrangères en percevant les taxes sur le commerce électronique, pour les biens tangibles autant qu'intangibles;
- Sortir la Caisse de dépôt et placement du Québec des paradis fiscaux;
- Annuler la déduction additionnelle sur les options d'achat;
- Limiter les salaires des dirigeants des sociétés d'État au niveau de celui du premier ministre;
- Instaurer une «taxe glouton» sur les très hauts salaires des dirigeants des compagnies publiques.

### QUÉBEC SOLIDAIRE

- Transformer le Régime de rentes du Québec en un régime de retraite public et universel :
  - Couvrir le travail autonome et le travail invisible effectué surtout par les femmes;
  - Financer par les employeurs, l'État et les travailleuses et travailleurs;
  - Réserver au moins 50 % des sièges à l'instance décisionnelle du régime aux travailleuses et travailleurs;
  - Veiller à ce que les rentes seront prédéterminées et indexées au coût de la vie;
  - Inclure un facteur d'équité et de solidarité pour mieux répartir la richesse et garantir une retraite minimum pour tous et toutes.
- Ajouter des paliers d'imposition tenant mieux compte des différences de revenu;
- Mener un projet pilote de revenu minimum garanti dans plusieurs municipalités ayant une proportion importante de ménages à faible revenu et remplacer, à terme, les prestations d'aide sociale par un revenu minimum garanti et inconditionnel couvrant les besoins de base;
- Augmenter fortement les prestations d'aide sociale dès la première année de mandat;
- Augmenter le salaire minimum à 15\$/h, puis l'indexer chaque année au coût de la vie;
- Établir un nouveau régime fiscal avec les municipalités qui sera proportionné aux revenus des contribuables;
- Réglementer le secteur bancaire, public et privé, notamment pour contrôler les frais bancaires;
- Nationaliser la distribution d'Internet pour en réduire le prix et pour assurer un accès haute vitesse à toutes les régions;
- Reconnaître le rôle essentiel des organismes communautaires en respectant leur autonomie, augmentant peu à peu le financement de leur mission de base et l'indexer chaque année pour assurer le maintien des conditions de travail;

## ORIENTATION 2 : Travailler à l'amélioration de la sécurité financière de nos membres et des personnes âgées

### Évasion fiscale et paradis fiscaux

- Modifier le mandat de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour qu'elle exige que les entreprises dans lesquelles elle investit des sommes importantes cessent d'avoir recours aux paradis fiscaux;
- Combattre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale;
- Taxer équitablement les acteurs de l'industrie numérique.

### ORIENTATION 3 : Reconnaître et faire valoir l'apport de nos membres à la société

Parti politique

Engagement électoral

**COALITION AVENIR QUÉBEC**

**PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC**

- Inclure systématiquement une étude d'impact sur les personnes âgées dans le processus d'élaboration de chaque politique, loi ou action gouvernementale.

**PARTI QUÉBÉCOIS**

- Créer un programme «mémoire et mentorat»;
- Garantir une meilleure représentation du Secrétariat aux aînés au sein de l'appareil gouvernemental;
- Soutenir les initiatives de reconnaissance du bénévolat des aînés;
- Développer l'offre des «universités du troisième âge»;
- Engager concrètement le réseau d'éducation, le réseau communautaire, les entreprises, les associations de travailleurs, les partenaires des médias et les dizaines de milliers d'enseignants et de professionnels à la retraite, pour faire de la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme une réelle priorité.

**QUÉBEC SOLIDAIRE**

- Reconnaître le rôle essentiel du travail non rémunéré, notamment dans une démarche d'insertion sociale;
- Valoriser les liens intergénérationnels.

**ORIENTATION 4 : Favoriser l'implication et l'action citoyennes de nos membres et le développement d'une société plus démocratique**

Parti politique

Engagement électoral

**COALITION AVENIR QUÉBEC**

**Mode de scrutin**

- Adopter une nouvelle loi électorale pour passer du mode de scrutin majoritaire au mode de scrutin proportionnel mixte;

**Laïcité**

- Adopter une loi sur la laïcité de l'État;
- Interdire le port de signes religieux au personnel en position d'autorité, incluant les enseignants;

**Langue française**

- Obliger la francisation pour tout nouvel arrivant qui désire obtenir un Certificat de sélection;
- Promouvoir le français;
- Renforcer le mandat de l'Office de la langue française afin de coordonner l'effort de francisation au Québec;
- Créer un poste de commissaire à la langue française pour recevoir les plaintes du public et présenter des recommandations visant à assurer le statut du français comme langue commune au Québec;

**Environnement**

- Adopter une politique efficace d'électrification des transports afin de réduire les importations de produits pétroliers;
- Favoriser l'exploitation responsable des ressources naturelles dans le domaine de l'énergie et le domaine minier;
- Interdire l'utilisation de la fracturation hydraulique pour l'exploitation des hydrocarbures dans les secteurs où il y a une forte densité de population ou une absence d'acceptabilité sociale;
- Prioriser l'augmentation des exportations d'électricité;
- Favoriser les innovations technologiques et réglementaires afin de respecter les objectifs de réduction des gaz à effet de serre adoptés par la communauté internationale;
- Adopter des politiques conformes aux principes du développement durable visant une efficacité énergétique;
- Moderniser les centres de tri ainsi que les normes et les règlements afin de valoriser la matière recyclée et éviter l'enfouissement;
- Moderniser les exigences du Code national du bâtiment pour encourager l'adoption de produits et de techniques ayant une performance énergétique supérieure dans les nouvelles constructions;
- Faire un effort concret pour les sciences de l'environnement, les technologies vertes, l'efficacité énergétique et les sources

	<p>d'énergie alternatives comme l'hydrogène ou encore le développement de modes de transport moins polluants;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener une grande corvée nationale pour le fleuve, ses affluents et les autres cours d'eau du Québec;</li> <li>• Protéger les milieux humides qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les gaz à effet de serre, la prévention des inondations et la préservation de la faune et de la flore;</li> <li>• Reconnaître le rôle primordial de la forêt dans la lutte contre les changements climatiques;</li> <li>• Augmenter l'offre de stationnements incitatifs et soutenir le covoiturage;</li> </ul> <p><b>Démocratie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer un Conseil des ministres paritaire (femmes-hommes);</li> <li>• Mener une réforme parlementaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre l'étude par l'Assemblée nationale d'un nombre prédéterminé de projets de loi de l'opposition;</li> <li>▪ Revoir le rôle des commissions parlementaires;</li> <li>▪ Mettre en place un mécanisme de votes libres.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonifier les services de francisation en entreprise offerts par les commissions scolaires et les organismes œuvrant en francisation;</li> <li>• Développer de nouveaux projets en transport collectif;</li> <li>• Développer le passeport mobilité qui permettra à un usager d'utiliser tous les transports durables (autobus, métro, trains, taxis, auto-partage, vélo-partage).</li> </ul>
<p><b>PARTI QUÉBÉCOIS</b></p>	<p><b>Mode de scrutin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préconiser un mode de scrutin proportionnel mixte régional;</li> <li>• Prévoir que ce nouveau mode de scrutin soit utilisé lors de la consultation générale suivant la prise du pouvoir;</li> </ul> <p><b>Laïcité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incrire dans la loi les éléments qui font consensus en matière de laïcité : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Baliser, dans la Charte des droits et libertés de la personne, les paramètres encadrant les accommodements religieux;</li> <li>▪ Exclure les accommodements incompatibles avec l'égalité entre les hommes et les femmes;</li> <li>▪ Faire figurer le principe de la laïcité de l'État dans la Charte des droits et libertés de la personne;</li> <li>▪ Élaborer, pour les institutions publiques et parapubliques, des balises claires pour répondre aux demandes d'accommodement;</li> <li>▪ Promouvoir le devoir de réserve chez les employés de l'État pendant les heures de travail;</li> </ul> </li> </ul>

- Obliger tous les fonctionnaires, employés et agents de l'État à avoir le visage découvert dans le cadre de leurs fonctions sauf, pour un motif de santé ou de sécurité impératif et avéré. La même obligation doit s'appliquer pour les citoyens lorsqu'ils reçoivent des services de l'État;
- Interdire aux personnes qui ont un pouvoir de contrainte – juges, procureurs, gardiens de prison et policiers – et aux enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire ainsi que les éducatrices et éducateurs en garderie subventionnée et en CPE d'afficher leurs convictions, y compris religieuses;
- Protéger la liberté de conscience des élèves, notamment en remplaçant le cours Éthique et culture religieuse par un cours d'éthique et de citoyenneté québécoise;
- Lancer un mandat d'enquête sur le rôle et les responsabilités de l'État face au phénomène des groupes à dérives sectaires.

### **Langue française**

- Enchâsser dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec un droit de vivre et de travailler en français au Québec, de même qu'un droit à la francisation;
- Renforcer l'application du droit et du devoir des employés des secteurs public et parapublic de travailler en français;
- Appliquer une politique consistant à offrir des services, de l'information ainsi que des documents en français aux citoyens, particulièrement à ceux issus de l'immigration;
- Assurer que tous les jugements des tribunaux soient rendus en français lorsque les parties sont francophones;
- Assurer que tous les contrats (y compris les sous-contrats) de l'État et des organismes relevant de l'État soient rédigés en français;
- Assurer que les publications des municipalités sont faites exclusivement en français;
- Assurer que tous les appels d'offres des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux ne sont publiés qu'en français;
- Ajouter à l'article 16 de la Charte le mot « uniquement », tel qu'adopté par l'Assemblée nationale en 2002, et modifier les règlements de façon à ce que les communications écrites de l'Administration publique se fassent uniquement dans la langue officielle, c'est-à-dire le français, avec les personnes morales à l'intérieur du Québec;
- Déployer des politiques afin d'assurer le maintien, sur l'île de Montréal, d'une nette majorité de francophones, notamment par la rétention des familles sur l'île;
- Faciliter l'accès au contenu québécois sur les vitrines numériques et le mettre en valeur;
- Renforcer le français langue de travail:
  - Soumettre progressivement les entreprises de 25 à 50 employés à la procédure de certification de francisation, tout en leur offrant l'accompagnement et le soutien appropriés;
  - Appliquer la Charte de la langue française aux entreprises de juridiction fédérale;

- Permettre aux travailleurs de déposer des plaintes anonymes à l'Office québécois de la langue française lorsque des postes offerts requièrent une connaissance d'une langue autre que le français sans que cela soit nécessaire;
- Instaurer des comités de francisation dans les établissements publics de grande taille tels que les hôpitaux;
- Resserrer les critères qui permettent aux entreprises d'exiger l'anglais à l'embauche et sensibiliser les entreprises au droit de travailler en français de tous les Québécois, particulièrement de ceux issus de l'immigration;
- Défendre les droits des salariés francophones à travailler en français au sein de la fonction publique fédérale et des Forces armées canadiennes.
- Promouvoir le français comme langue des affaires et du commerce:
  - Obliger les entreprises affichant une marque de commerce unilingue dans une langue autre que le français à y ajouter un générique en français et à respecter le principe de la nette prédominance du français sur l'ensemble de leur devanture;
  - Lancer une campagne de sensibilisation à l'importance du français sur les réseaux sociaux et à l'existence d'obligations linguistiques applicables même sur Internet;
  - Rendre annulables les contrats d'adhésion rédigés dans une langue autre que le français sans que cela résulte d'un consentement explicite de tous les cocontractants;
  - Prévoir, pour les institutions financières, une obligation de se doter d'une politique linguistique favorisant le français;
  - Envoyer un signal très fort que l'embauche de personnel qui peut s'adresser correctement en français à la clientèle en tout temps est un élément indispensable d'une saine pratique d'affaires au Québec;
  - S'assurer que toute entreprise soit en mesure de fournir un service en français à toute personne souhaitant l'obtenir;
  - Favoriser activement, en particulier à Montréal, une culture d'entreprise qui fait en sorte que si l'utilisation de l'anglais ou d'autres langues pour transiger avec la clientèle et les partenaires extérieurs est évidemment essentielle dans une économie mondialisée, le français, lui, est la langue des interactions entre les salariés, cadres et patrons québécois.
- Renforcer le français comme langue d'enseignement:
  - Au primaire et au secondaire : Augmenter le nombre d'heures consacrées au français dans les écoles des réseaux francophones et anglophones et réserver les cours d'anglais intensifs aux seuls élèves ayant démontré une connaissance suffisante du français;
  - Au niveau collégial: Étendre à l'éducation aux adultes et aux écoles de formation professionnelle les dispositions de l'actuelle Charte de la langue française appliquées aux écoles primaires et secondaires; Instaurer une épreuve uniforme de français dans les cégeps anglophones, dont la réussite est nécessaire à l'obtention du diplôme; Favoriser l'apprentissage intensif de l'anglais langue seconde ou du français langue seconde au moment le plus efficace, à la fin du primaire ou du secondaire; Permettre l'accessibilité à des cours optionnels intensifs dans plusieurs autres langues intégrant les communautés culturelles dans le cadre d'échanges bilatéraux linguistiques et culturels; Permettre aux

étudiants des cégeps francophones qui le désirent et qui démontrent une maîtrise du français suffisante de suivre au cégep un parcours en anglais enrichi qui pourra comporter une session dans un cégep anglophone, et faire en sorte que les étudiants des cégeps anglophones suivent un parcours de français enrichi comportant une session entière dans un cégep francophone; Instaurer, pour les personnes qui n'ont pas droit à l'école anglaise, et qui n'ont pas reçu leur instruction primaire et secondaire en français, l'obligation de fréquenter un cégep francophone; S'assurer que le français soit la langue de l'administration et des communications dans les cégeps;

- Au niveau universitaire : Entamer avec les universités anglophones un dialogue pour que leurs étudiants issus du Québec maintiennent ou améliorent leur français tout au long de leur cursus et que leur connaissance du français soit une condition d'obtention de leur diplôme et que l'initiation au français fasse partie du cursus de leurs étudiants venus de l'extérieur du Québec; Identifier une stratégie visant une répartition linguistique plus respectueuse du poids du français et de l'anglais au Québec; Limiter les exemptions de droits de scolarité dans les ententes bilatérales avec les gouvernements étrangers aux seuls étudiants suivant une formation en français dans un établissement universitaire francophone; favoriser le français langue de la recherche; Fournir les ressources nécessaires aux universités francophones pour qu'elles offrent le service d'enseignement de la médecine à l'Université du Québec en Outaouais;
- Faire rayonner le français dans le monde : Communiquer uniquement en français avec les gouvernements étrangers ayant le français comme langue officielle, ainsi que dans les organisations internationales; Encourager la multiplication des ententes entre des établissements d'enseignement québécois et français; Faire la promotion de l'adoption d'une convention internationale sur la diversité linguistique; Encourager le français dans les milieux scientifiques, les relations commerciales et l'univers virtuel, y compris en matière de commerce électronique.

### **Environnement**

- Électrifier 100 % des autobus scolaires d'ici 2030;
- Installer 2 000 bornes de recharge rapide d'ici 2020;
- Obliger que 50 % des véhicules légers vendus au Québec en 2030 soient rechargeables (PHEV ou EV);
- Obliger que 100 % des véhicules légers vendus au Québec en 2035 soient rechargeables (PHEV ou EV).
- Faire du premier budget d'un gouvernement du Parti Québécois celui du virage vert;
- Adopter une loi-cadre sur le respect de nos engagements climatiques;
- Confier au premier ministre le titre de responsable du développement durable et créer un ministère du Climat, de l'Environnement et de l'Énergie;
- Adopter une stratégie de transformation industrielle vers l'économie verte qui mise sur un meilleur accès au capital des entreprises, la recherche et l'innovation vertes, le rôle stratège de l'État et un meilleur marché du carbone;
- Refuser tout nouveau projet d'hydrocarbures et les permis d'exploration et d'exploitation seront graduellement retirés;

- Obliger le respect de trois conditions minimales pour les projets déjà démarrés : l'acceptabilité sociale, la réduction de l'empreinte écologique, et l'interdiction de la fracturation hydraulique ou de tout autre procédé chimique similaire;
- Abroger la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements afférents;
- Obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à adopter un plan de désinvestissement graduel des activités d'exploration, de production et de transport par pipeline d'énergies fossiles;
- Adopter une stratégie de réduction du risque d'inondation misant sur la concertation à l'échelle des bassins versants, la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire et la planification urbaine, la protection des milieux naturels et l'amélioration des connaissances sur les zones inondables;
- Adopter une stratégie de réduction des déversements d'eaux usées misant sur une mise à niveau des ouvrages municipaux prioritaires d'assainissement des eaux, des inspections accrues, une loi mieux appliquée, l'accélération du verdissement des villes, ainsi que la mise en place de mesures de captage des eaux pluviales et de réduction de la consommation d'eau potable;
- Respecter les engagements internationaux du Québec en matière de protection de la biodiversité par la désignation, d'ici 2020, d'au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières comme aires protégées;
- Adopter une loi affirmant la primauté de la compétence du Québec en matière d'environnement qui inclut l'affirmation de notre pouvoir exclusif pour évaluer tout projet réalisé en territoire québécois, et statuer à son sujet;
- Garantir l'indépendance du BAPE en désignant ses dirigeants (président et vice-président) par l'adoption d'une motion aux deux tiers des élus de l'Assemblée nationale, ainsi que l'ensemble de ses membres par le biais d'un comité de sélection indépendant;
- Adopter une loi «antidéficit climatique»;
- Adopter une loi affirmant l'indépendance environnementale du Québec;
- Offrir un incitatif financier au conducteur et au passager, pour chaque trajet de covoiturage effectué à l'heure de pointe;
- Donner aux covoitureurs accès à davantage de voies réservées et de stationnements gratuits;
- Rembourser 100 \$ par année de frais d'autopartage;
- Garantir l'accès aux voies réservées pour les véhicules d'autopartage;
- Réserver des stationnements gratuits pour les véhicules d'autopartage aux pôles de transport collectif
- Ajouter 100 M\$ sur 4 ans au Programme québécois d'infrastructure pour la construction de pistes cyclables et d'autres infrastructures favorisant le transport actif;
- Intégrer les infrastructures cyclables et piétonnières dans la conception, la construction et la réfection des infrastructures;
- Atteindre un taux réel de 40 % des investissements en infrastructures de transport qui soit destiné au transport collectif et actif dès 2022-2023;
- Créer une application mobile permettant d'intégrer tous les titres de transport;

- Renforcer la loi «zéro émission» qui s’appliquera non seulement aux véhicules légers, mais aussi au transport collectif (lourd et léger) et au transport de marchandises;
- Adopter des cibles audacieuses de ventes de véhicules électriques rechargeables : 25 % d’ici 2025, 50 % d’ici 2030, 100 % d’ici 2035;
- Installer, d’ici 2025, autant de bornes de recharge rapide qu’il y a de stations-service au Québec;
- Aider les concessionnaires à former leurs employés sur les véhicules électriques
- Intégrer les infrastructures pour véhicules électriques dans le Code du bâtiment;
- Atteindre 50 % de taxis rechargeables et 100 % de véhicules d’autopartage rechargeables d’ici 2025;
- Atteindre 100 % d’autobus urbains et scolaires rechargeables d’ici 2030;
- Remplacer graduellement les primes au diesel par un soutien financier à l’achat d’autobus urbains et scolaires rechargeables d’ici 2022;
- Fournir un soutien technique et logistique aux transporteurs urbains et scolaires pour la conversion de leurs flottes d’autobus à l’électricité;
- Atteindre 15 % des ventes de camions légers de marchandises rechargeables d’ici 2025, dont les véhicules de l’État québécois et des municipalités;
- Élargir le programme Écocamionnage aux camions légers de marchandises, en remplaçant les primes pour camions au gaz naturel ou au propane d’ici 2022;
- Créer un fonds dédié à l’électrification des transports;
- Mettre sur pied un programme d’acquisition de produits et de technologies du Québec en électrification des transports;
- Mettre sur pied l’Institut de la mobilité électrique et intelligente du Québec;
- Adopter une loi-cadre sur l’économie circulaire;
- Mettre en place une certification «0 déchet, 0 GES»;
- Adopter une stratégie de réduction des bouteilles d’eau;
- Intégrer des pratiques d’achat écoresponsables pour l’État et les municipalités;
- Signer des accords verts État-industrie;
- Viser une réduction de 50 % de la consommation énergétique des bâtiments neufs;
- Doter chaque logement du Québec, d’ici la fin du premier mandat, d’un classement énergétique;
- Instaurer un label «hyperperformance» énergétique pour valoriser les nouvelles constructions consommant moins de la moitié de la moyenne;
- Bonifier le programme RénoVert de 40 M\$;
- Lutter contre la précarité énergétique et les passoires thermiques;
- Encourager l’utilisation des écomatériaux, notamment du bois, dans la construction et la rénovation des bâtiments publics et

- privés;
  - Cibler et soutenir des champions de la transition énergétique;
  - Instaurer un crédit d'impôt pour la commercialisation de technologies propres par les PME;
  - Créer un «observatoire de l'économie verte»;
  - Inclure la formation liée aux nouveaux emplois de l'économie verte dans l'Initiative manufacturière d'Investissement Québec;
  - Adopter des critères favorisant l'acquisition de technologies propres dans les appels d'offres publics;
  - Remplacer graduellement les allocations gratuites de crédits-carbone par du financement à la modernisation;
  - Informer les entreprises des mesures disponibles pour la conversion à l'économie verte.
- Mode de scrutin**
- Changer le mode de scrutin :
    - Établir une mode de scrutin mixte compensatoire au niveau national;
    - Adopter le vote préférentiel au niveau municipal et les municipalités où il y a des partis politiques pourront utiliser un mode de scrutin à effet proportionnel.
- Langue française**
- Faire de la langue officielle du Québec la langue commune dans tous les espaces de vie collective :
    - Raffermer l'application de la Charte de la langue française dans tous les milieux de travail;
    - Élargir sa portée aux entreprises employant 10 personnes et plus et soutiendra leur francisation;
    - Rétablir la portée d'origine de la Charte, entre autres en interdisant le recours aux écoles passerelles;
    - Reconnaître le droit, pour quiconque réside au Québec, de recevoir le soutien des pouvoirs publics pour apprendre le français.
  - Augmenter les services de francisation et d'insertion culturelle pour les personnes issues de l'immigration et pour toute autre personne qui en a besoin;
- Environnement**
- Atteindre, d'ici 2050, une réduction de 95 % des gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990 :
    - Fixer des cibles intermédiaires à chaque cycle de 5 ans;
    - Adopter un plan de transition impliquant une diminution majeure de l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz naturel);
    - Interdire d'explorer ou de produire des énergies fossiles;

- Adopter un programme d'efficacité et d'autosuffisance énergétique, incluant la rénovation des bâtiments existants et des normes plus ambitieuses pour les nouveaux bâtiments.
- Donner la priorité au transport collectif et au transport actif :
  - Augmenter et électrifier le transport collectif, puis le rendre gratuit en 10 ans;
  - Développer le transport actif (ex. pistes cyclables);
  - Rétablir puis améliorer le transport intermunicipal en région;
  - Créer des solutions alternatives pour le transport des personnes dans les secteurs moins peuplés;
  - Adopter des mesures pour favoriser le transport en commun et le transport actif plutôt que l'auto solo.
  - Soutenir le transport des marchandises par voie ferrée et par voie navigable.
- Faire en sorte que le Québec redevienne maître de ses ressources :
  - Établir un système adéquat de redevances à répartir équitablement entre les régions et l'État;
  - Assurer que la 2e et la 3e transformation s'effectuent au Québec, d'abord dans les régions où les ressources sont extraites;
  - Éliminer la suprématie de la *Loi sur les mines* et accorder aux collectivités concernées un droit de veto sur les permis miniers;
  - Imposer une évaluation environnementale et une consultation publique avant d'accorder tout permis d'exploration ou d'exploitation minière;
  - Exiger, au début de tout projet minier, la création d'une réserve financière adéquate pour restaurer les sites d'extraction;
  - Assurer la restauration des sites miniers orphelins, financée par l'industrie minière;
  - Mettre en œuvre l'aménagement écosystémique de la forêt pour maintenir la biodiversité;
  - Planifier les coupes forestières pour qu'elles soient compatibles avec les autres usages de la forêt;
  - Faciliter l'accès des PME à la forêt publique;
  - Favoriser la transformation et l'utilisation des produits forestiers en soutenant la recherche et l'innovation.
- Protéger la biodiversité :
  - Porter les aires protégées à 20 % du territoire;
  - Renforcer la loi concernant la protection des milieux humides et hydriques;
  - Encadrer strictement l'utilisation de pesticides.
- Reconnaître le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement :
  - Mettre à jour la Politique nationale de l'eau et augmenter la protection des sources d'eau potable;
  - Exiger l'évaluation rigoureuse des risques associés aux activités pouvant nuire à la qualité de l'eau potable;
  - Légiférer sur l'utilisation commerciale de l'eau;
  - Renforcer les programmes d'assainissement des eaux usées et les étendre à toutes les municipalités;
  - Renforcer le contrôle des rejets industriels;

- Interdire le transport de déchets nucléaires;
- Établir un plan pour réduire la consommation d'eau;
- Adopter une politique d'accès aux cours d'eau pour toute la population;
- Bannir l'utilisation des compteurs d'eau résidentiels;
- Rendre ces compteurs obligatoires pour les institutions, commerces et industries dans le cadre du système de redevances sur l'utilisation de l'eau.
- Réduire le volume des déchets et en faire des ressources :
  - Favoriser la réparation des biens, appareils et équipements plutôt que leur remplacement;
  - S'assurer que les déchets municipaux soient gérés par les villes ou les MRC;
  - Améliorer le tri à la source; soutenir le recyclage et la création de débouchés pour les matières recyclées;
  - Imposer aux entreprises une meilleure gestion des matériaux par des normes visant les emballages, la construction, la déconstruction, et pour le recyclage du caoutchouc;
  - Établir une consigne sur les récipients de verre, de plastique et d'aluminium, et indexer les taux de consigne;
  - Établir une forme de «consigne» pour les produits technologiques;
  - Créer des réseaux publics de compostage et favoriser le compostage domestique;
  - Réduire la distance parcourue par les déchets et les matières recyclables;
  - Favoriser la captation des biogaz comme source d'énergie dans les sites d'enfouissement.
- Favoriser l'occupation dynamique et durable du territoire tout en limitant l'empreinte écologique :
  - Viser à réduire le besoin de déplacements en favorisant l'autonomie des villages et des quartiers;
  - Adopter une Politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage favorisant notamment la mixité des usages et des services, la mixité sociale, l'agriculture de proximité et l'agriculture urbaine;
  - Favoriser des milieux de vie sains par la participation citoyenne, la mise en valeur du patrimoine, le maintien des boisés urbains et le verdissement des villes;
  - Réduire l'étalement urbain et le nombre d'automobiles en favorisant la densification des espaces bâtis; autoriser la revitalisation ou (en dernier recours) les nouveaux développements seulement si des transports collectifs efficaces et accessibles y sont offerts;
  - Créer une ceinture verte autour des grands centres urbains.
- Permettre une occupation équilibrée et équitable du territoire :
  - Établir un mécanisme pour stabiliser le prix des propriétés selon leur valeur réelle et non leur valeur spéculative;
  - Soutenir une forte augmentation de la propriété collective, associative, publique et parapublique de logements, de terres agricoles et de sites naturels;
  - Établir une agence de propriété foncière communautaire chargée de faciliter et de coordonner les actions de fiducies

foncières communautaires, locales ou régionales;

- Donner à ces fiducies le rôle d'acheter ou de recevoir en don des terres, terrains ou immeubles et d'administrer les logements ou les entreprises auxquels serviront ces propriétés;
  - Adopter des mesures, notamment fiscales, pour empêcher des personnes physiques ou morales de posséder trop de propriétés;
  - Garder ou récupérer la souveraineté sur le patrimoine immobilier et naturel, les terres agricoles et le sous-sol québécois, dans le respect des droits ancestraux des peuples autochtones.
- Faire chapeauter par Hydro-Québec, la production et la distribution d'énergie, les programmes d'efficacité énergétique et la recherche dans ces domaines;
  - Nationaliser le développement de l'énergie éolienne;
  - Rapatrier la production hydroélectrique des alumineries et des petits barrages privés;
  - Redonner à Transports Québec son expertise et sa vocation de services à la population;
  - Permettre aux régions et aux municipalités d'adopter des règles environnementales plus strictes que celles du Québec si elles le jugent nécessaire après une consultation publique;
  - Faire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un organisme indépendant relevant de l'Assemblée nationale;
  - Favoriser une plus grande participation des citoyennes et citoyens aux consultations du BAPE;
  - Exiger une analyse des émissions de gaz à effet de serre dans tous les rapports du BAPE.
  - Améliorer les programmes de réhabilitation des terrains contaminés;
  - Renforcer les normes et pratiques de gestion des sols contaminés;
  - Faciliter l'accès du public à l'information sur la qualité des sols.
  - Modifier le mandat de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour qu'elle retire ses investissements de secteurs nuisibles au bien commun comme l'armement et les énergies fossiles et qu'elle applique son mandat de développement économique du Québec en consacrant plus de 5 % de ses placements à des initiatives de transition écologique comme l'électrification des transports;
  - Faire la promotion des fermes écologiques :
    - Offrir un soutien technique et financier pour le passage du conventionnel au biologique;
    - Soutenir la mise en marché de produits biologiques;
    - Rembourser la certification biologique.

### **Démocratie**

- Reconnaître le droit de manifester comme partie intégrante de la liberté d'expression;

- Abolir toute restriction législative au droit de manifester, à la liberté d'expression et au droit de réunion pacifique;
- Encourager l'adoption de mécanismes de démocratie participative locale et régionale;
  - Modifier la loi électorale pour que la part de la rente annuelle (1,55 \$ par personne inscrite sur la liste électorale) associée aux votes non exprimés cesse d'être répartie entre les partis politiques autorisés, ce qui constitue une «prime à l'abstention»;
  - Établir un programme d'éducation à la citoyenneté offert aux adultes partout au Québec, dans les écoles tout au long du cursus scolaire et financé à l'aide des économies réalisées en supprimant la prime à l'abstention;
- Rendre obligatoire la parité hommes-femmes au conseil des ministres et dans les candidatures de tous les partis politiques ainsi que des mesures de conciliation famille-travail pour les personnes élues;
- Rendre les instances municipales et régionales plus démocratiques :
  - Élire au suffrage universel des préfets et préfètes de municipalités régionales de comté (MRC); ces préfets ne pourront siéger en même temps à la mairie d'une municipalité locale;
  - Obliger, chaque municipalité et arrondissement, à offrir aux citoyennes et citoyens un horaire et un espace de réunion adéquats pour débattre d'enjeux politiques et de projets d'initiative citoyenne;
  - Établir des mécanismes de démocratie directe comme le budget participatif.
- Consulter les instances municipales et régionales pour tout projet d'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire, pour tout projet touchant leur territoire et relevant de la compétence fédérale;
- Établir ou consolider dans tout l'appareil d'État, mais d'abord dans les services de première ligne en santé et en éducation et des mécanismes d'organisation participative et collégiale du travail ainsi que des mécanismes de démocratie participative pour déterminer les priorités locales ou régionales et les ressources à leur consacrer;
- Faire ces transformations à un rythme respectant le personnel touché, avec sa collaboration, dans la pleine reconnaissance de son expertise;
- Favoriser l'adoption de mesures comparables dans les services municipaux ou régionaux, les organismes communautaires et les milieux de travail, y compris par la transformation d'entreprises privées en entreprises gérées démocratiquement;

### **Égalité hommes-femmes**

- Soumettre tout grand projet de développement économique à une analyse différenciée selon les sexes, incluant une analyse des impacts sur le tissu social local;
- Renforcer la loi sur l'équité salariale et étendre son application à tous les milieux de travail;
- Adopter des mesures d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes;
- Revoir les lois et règlements sur le travail pour identifier les biais sexistes, entre autres envers les femmes immigrantes, aînées ou vivant avec un handicap;

- Adopter des mesures d'accès à l'égalité pour les personnes racisées et issues de la diversité;
- Établir, du préscolaire au collégial, un contenu éducatif sur les rapports égalitaires, sans discrimination qui inclura :
  - Un programme d'éducation à la sexualité;
  - Une formation, pour tout le personnel scolaire, sur l'égalité femmes-hommes, les divers rapports sociaux, la construction de l'identité et les pratiques éducatives anti-oppressives;
- Appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans la planification des politiques et programmes, tenant compte des autres formes de domination ou de discrimination;
- Appuyer financièrement les ressources pour les femmes en situation de vulnérabilité dans chaque municipalité ou MRC;
- Réserver l'aide gouvernementale aux projets ou programmes qui tiennent compte de l'égalité entre les genres;
- Adopter une politique nationale contre la discrimination envers les personnes vivant la diversité sexuelle, de genre et corporelle. Cette politique inclura notamment la formation des personnes intervenantes sociales travaillant auprès du public, la sensibilisation des personnes qui travaillent ou vivent dans les centres d'hébergement pour personnes âgées et la reconnaissance du droit, pour les personnes transgenres non citoyennes canadiennes, de changer de mention de sexe à l'état civil;
- Lutter contre les violences faites aux femmes et liées aux genres :
  - Mener une campagne de sensibilisation contre la banalisation des agressions sexuelles et la culture du viol notamment dans le système éducatif;
  - Établir un processus judiciaire modifié, non pénalisant pour les victimes d'agression sexuelle;
  - Adopter une politique contre le harcèlement sexuel et psychologique;
  - Établir une collaboration étroite avec les groupes communautaires dits «par et pour les personnes premières concernées»;
  - Sensibiliser la population et les hommes en particulier quant à la stigmatisation, au harcèlement et aux risques de violence envers les personnes prostituées/travailleuses et travailleurs du sexe.
- Garantir l'accès à des services sociaux et de santé sans préjugés, adaptés aux besoins des femmes et à leur âge :
  - Soutenir les recherches favorisant la santé des femmes;
  - Favoriser l'accès à des moyens de contraception gratuits dans les écoles secondaires, cégeps et universités;
  - Lutter contre la stigmatisation, la discrimination, la judiciarisation et l'invisibilité des femmes vivant avec le VIH (responsable du sida) et/ou le virus de l'hépatite C;
  - Instaurer des services gratuits et accessibles permettant aux femmes de choisir leur maternité librement.
- Soutenir les femmes autochtones dans leur lutte pour faire respecter leurs droits fondamentaux, dont le droit à la sécurité, et augmenter le financement des organismes qui les aident.

## RÉFÉRENCES

Les informations recensées dans ce document sont tirées de diverses sources : plateforme électorale, cadre financier, communiqués de presse, communications publiques, etc. Les principaux documents peuvent être trouvés sur le site de chacun des partis.

Sites Internet des partis politiques :

Coalition Avenir Québec (CAQ) : <https://coalitionavenirquebec.org/fr/>

Parti libéral du Québec (PLQ) : <https://plq.org/fr/>

Parti Québécois (PQ) : <https://pq.org/>

Québec solidaire (QS) : <https://quebecsolidaire.net/>